



13 rue des Volontaires
75015 PARIS

Tél : 01 56 58 52 10

Fax : 01 43 06 15 33

Mél : ce.0752192a@ac-paris.fr

Site : <http://clg-georges-duhamel.ac-paris.fr>

Procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 24 novembre 2011

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17h45.

Absents excusés :

Mme MIRVAL

M. RAUX

Mme DUVILLE

Mlle DJERAH

Suppléants présents :

Mme JEAMMET

Le secrétariat incombe aux parents d'élève.

En introduction, Monsieur Zenou évoque la cérémonie du 23 septembre 2011, en mémoire des enfants juifs du groupe scolaire déportés pendant la 2^{ème} guerre mondiale. Il souligne la richesse de cet instant et la participation d'une partie des élèves du collège. Il remercie en particulier Monsieur Goujon, Maire du 15^{ème}, Madame Hidalgo, première adjointe au Maire de Paris.

Pour la tenue de ce premier CA post élection un tour de table est réalisé.

Ajouts aux questions diverses :

Le règlement intérieur du collège, modifié suite à des évolutions législatives.

Opération DIESE (Questionnaire de santé initié par la CPAM).

Propreté à la cantine.

1. Approbation du procès verbal du CA du lundi 15 septembre 2011.

Les précisions demandées par la FCPE ont été intégrées au PV du CA et sont indiquées dans ce dernier en gras et italique.

Extraits ci-dessous :

« Point 5. Le cross de toutes les couleurs.

Il aura lieu le mercredi 19 octobre 2011, *les classes de 5^{ème} ayant eu un entraînement participeront à ce cross. Les déplacements sont pris en charge par des transports privés.* »

« Point 6. L'option Humanité Grec : *Les fédérations souhaitent qu'une note d'explications soit adressée aux parents via le carnet de correspondance.* »

Le procès verbal du CA du 15 septembre 2011 avec les ajouts est adopté à l'unanimité (Délibération 2011/20).

Vote :

Votants : 20

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 20

2. Approbation de l'ordre du jour.

Le l'ordre du jour est adopté à l'unanimité (Délibération 2011/21).

Vote :
Votants : 20
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 20

3. Mise en place du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est adopté à l'unanimité (Délibération 2011/22).

Vote :
Votants : 20
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 20

4. Mise en place de la commission permanente et conseil de discipline

4.1. Commission permanente

Membres de droit :

Principal : **Albert ZENOU**

Principale adjointe : **Farida PARIOLLEAU**

Gestionnaire : **Mirella MIRVAL**

PERSONNELS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
d'enseignement, de direction, d'éducation et de surveillance et de documentation	- Hakim KAABECHE - Françoise LAIR - Jean SOLDANO	- Sylvie JUSTIN - Antoine RAUX - Muriel SIMON-LAPORTE
ATOSS	- Sylvie OZWALD	- Nicole DUHAMEL
PARENTS D'ELEVES	- Myriam DARMONI - Nathalie DI PIRO - Ghislaine BETTO	- Pierre Yves DAT - Franck BESSIERE - Isabelle BOUYSSOU
ELEVES	- DJERA Yanis 3ème 4	- BOMBEZIN –DOMINO Claire 3ème 1
COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	- Géraldine POIRAUT-GAUVIN	

4.2. Conseil de discipline

Membres de droit :

Principale : **Albert ZENOU**

Principale adjointe : **Farida PARIOLLEAU**

La Gestionnaire : **Mirella MIRVAL**

C.P.E.: **Yannick GUSTO**

PERSONNELS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
d'enseignement, de direction, d'éducation et de surveillance et de documentation	- Christine DUVILLE - Elise RIVALLIN - Serge ARROUASSE - Sandrine JEAMMET	- Stéphane BARDELLI - Antoine RAUX - Isabelle BENISTANT - Jean SOLDANO
ATOSS	- Sylvie OZWALD	- Nicole DUHAMEL
PARENTS D'ELEVES	- Pierre Yves DAT - Franck BESSIERE - Isabelle KHEBBAB	- Myriam DARMONI - Nathalie DI PIRO - >Chafia SERI
ELEVES	- BORDES Sarah 3 ^{ème} 1 - BRAHIMI Nessrine 3 ^{ème} 4	- BOMBEZN-DOMINO Claire 3 ^{ème} 1 - DJERA Yanis 3 ^{ème} 4

La commission permanente le conseil de discipline sont adoptés à l'unanimité (Délibération 2011/23).

Vote :
Votants : 20
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 20

5. Règlement intérieur du CA :

Le règlement intérieur du CA est adopté à l'unanimité (Délibération 2011/24).

Vote :
Votants : 20
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 20

6 - DM POUR VOTE :

Un prélèvement sur les fonds de réserves est proposé aux membres du CA :

1- Chapitre A1 1 000 €

Ce chapitre paraît un peu juste pour clore l'exercice au niveau des dépenses pédagogiques et de la location du photocopieur de la salle des professeurs

2- Chapitre B 9 000 € : électricité 4500
Chauffage 4300
Eau 200

M. le Principal explique que nous rencontrons le même souci que les autres années, à savoir le calcul de la dotation critériisée, estimée par le département, se trouve largement insuffisant. Nous pensons donc que cette clé de répartition est erronée avec 2 motifs possibles :

* avant la restructuration le collège bénéficiait d'une aile au 2^{ème} étage de l'école primaire – serait elle toujours comptée comme appartenant au collège ?

* tient-on bien compte du nombre de jours de chauffe qui est différent de celui des écoles qui ont des centres aérés fonctionnant durant les vacances ?

La pose annoncée par le département d'un compteur d'énergie sur le collège pendant l'été pour avoir une idée de la consommation sur un mois permettra de faire une projection sur une année. Dès et déjà la direction du collège va à nouveau demander un rendez vous au département pour avoir une subvention complémentaire, car nos fonds de réserves après ce prélèvement seraient d'environ 15 000€, alors que les dépenses à payer avant le versement de la 1^{ère} fraction de la dotation sont estimées à au moins 20 000€. L'établissement serait alors en cessation de paiement.

Mme VILLEGIER – agent comptable, précise qu'il serait souhaitable d'avoir une subvention de 20000€ (10000 pour 2011 et 10000 pour 2012).

La DBM pour vote est adoptée à l'unanimité (Délibération 2011/25).

Vote :

Votants : 20

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 20

7 - BUDGET 2012 :

Le budget est présenté par M. le Principal en remplacement de la gestionnaire absente et excusée.

La subvention allouée est de 108 892€ pour 2012. Celle de 2011 étant de 115 899 € on pourrait penser qu'elle est en baisse, mais cette baisse est factice car due à la baisse de la somme allouée aux transports EPS. Le département s'est référé à la somme dépensée l'exercice précédent, sans tenir compte des nombreux jours de fermeture de la piscine suite à des cas de légionellose.

Nous demanderons également au département d'abonder cette dotation transport en cas d'insuffisance.

Une fois cette somme expliquée la dotation se trouve être tout compte fait en hausse.

CHAPITRE A et CHAPITRE D

Ces 2 chapitres sont abondés avec ce qu'il reste de la subvention une fois les postes obligatoires chiffrés.

De nombreuses questions sont posées au sujet de la répartition des dépenses pédagogiques notamment pourquoi ne peut-on pas demander une petite participation aux familles pour l'achat entre autre d'objets nécessaires pour les TP de physique ou de SVT (1 fleur, 1 souris). M. le Principal précise que c'est un problème de légalité (l'enseignement étant gratuit) et Mme VILLEGIER intervient pour signaler qu'elle a interdiction d'encaisser de l'argent destiné à l'enseignement.

CHAPITRE B

Ce chapitre a longuement été évoqué lors du débat sur la DM.

CHAPITRE C

Ce chapitre est destiné aux contrats obligatoires et indispensables ainsi qu'à l'entretien des locaux

CHAPITRE F

Aides et transferts, il est abondé par des subventions spécifiques destinées entre autre au paiement des bourses et des aides pour les fonds sociaux.

CHAPITRE N3

Ce chapitre est destiné à gérer la participation des familles ainsi que la subvention allouée par le département pour les voyages.

LES RECETTES

Elles reprennent les mêmes éléments que les dépenses pour l'équilibre en recettes et dépenses.

La répartition du budget 2011 est adoptée à l'unanimité (Délibération 2011/26).

Vote :

Votants : 20

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 20

Départ d'un membre du conseil d'administration.

8 - ETAT PREVISIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE (EPCP)

- C'est un acte de prévision qui va définir les besoins de l'établissement ainsi que les modalités d'achats.
- C'est un acte d'autorisation donné par le conseil de signer les différents actes d'achats.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la simplification des actes administratifs.

Mme VILLEGIER précise que dans l'EPCP les dépenses ne sont plus classées par compte, mais par nature.

L'état prévisionnel de la commande publique est adopté à l'unanimité (Délibération 2011/27).

Vote :
Votants : 19
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 19

Départ d'un membre du conseil d'administration

Départs de deux personnes invitées

9 - VOYAGES

1 – Echange franco-allemand du 07 au 14 mai 2012

Sont concernés les élèves des groupes bilangue de 3.1 et 3.2 soit 28 participants dont 2 accompagnateurs. Le coût par participant est de 160 €.

Les élèves allemands viendront en France du 12 au 19 mars 2012.

Le principe voyage en Allemagne et la participation des familles sont adoptés à l'unanimité (Délibération 2011/28).

Vote :
Votants : 16
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 16

2 – Club hippique de la forêt de Moulières du 02 au 06 avril 2012

Sont concernés les élèves de 5.3 et 5.4 soit 64 participants dont 4 accompagnateurs. Le coût par participant n'est pas encore connu à ce jour mais n'excèdera pas 300 €.

Le voyage à Liniers est la participation des familles sont adoptés à l'unanimité (Délibération 2011/29).

Vote :
Votants : 16
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 16

Pour information un voyage à Londres est en préparation pour les élèves de 3^{ème}1, 3^{ème}4 et quelques élèves de 3^{ème} 3 (45 élèves au total) du 28 mai au 1 juin 2012. La langue et la découverte des sports locaux seront les deux axes de ce voyage. Le coût prévisionnel est de 300€.

Un vote sera proposé lors du prochain CA.

NB : Il existe des fonds sociaux qui peuvent être utilisés pour aider au financement

NB : Les représentants de parents tiennent réellement à remercier, au nom de l'ensemble des parents et des élèves, l'équipe éducative pour les très beaux séjours de début d'année.

10. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE (PPMS)

Historique : Plan particulier de mise en sûreté. Depuis l'explosion de l'usine d'AZF, les pouvoirs publics se sont rendu compte qu'il n'y avait pas de protocole pour garder les élèves Il faut donc prévoir un mode de fonctionnement en cas de risque majeur. Le PPMS dans l'établissement recense l'ensemble de la procédure à respecter en cas de problème. En 2007, suite à un incident grave à la piscine Blomet, le PPMS a été déclenché au collège.

Le plan particulier de mise en sécurité est adopté à l'unanimité (Délibération 2011/30).

Vote :
Votants : 16
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 16

Départ d'un parent

11 – REGELEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

a. Modifications du règlement intérieur du collège sur les items « Récompenses et Sanctions ».

Suite à une évolution législative et son décret d'application, datant du mois de juin 2011, le règlement intérieur doit évoluer et être modifié.

• Dans l'échelle des punitions :

« Une exclusion ponctuelle de cours » est remplacée par « Une exclusion exceptionnelle de cours avec une prise en charge de l'élève qui devra faire un travail supplémentaire ou d'utilité collective. »

• Dans l'échelle des sanctions après le blâme :

Introduction d'une nouvelle sanction : « Une mesure de responsabilisation (alternative à l'exclusion qui a pour but faire participer les élèves à des activités de solidarité à des fins éducatives en dehors des heures de cours. Elle consiste en une tâche qui peut être exécutée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.). »

La composition et les attributions de la commission éducative sont précisées : « La commission éducative a pour but de rechercher une réponse éducative personnalisée pour les élèves dont le comportement ne correspond pas aux règles de vie de l'établissement. Elle exerce également une mission de suivi de l'application des mesures de prévention, d'accompagnement et de responsabilisation. Convoquée par le chef d'établissement, elle est composée de l'équipe de direction, du CPE, du professeur principal et de l'équipe médico-sociale. »

Le conseil d'administration demande que, dans cette commission, la présence des parents devienne indispensable et non plus souhaitable.

Le règlement intérieur de l'établissement modifié est adopté à l'unanimité (Délibération 2011/31).

Vote :
Votants : 15
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 15

11 – QUESTIONS DIVERSES

a. Opération DIESE (Questionnaire de santé initié par la CPAM).

Comme les années précédentes une enquête initiée par la CPAM et validée par l'éducation nationale sera réalisée à partir du mois de janvier 2012.

Cette enquête, anonyme, a pour but de connaître le comportement des élèves en matière de santé.

b. Propreté à la cantine.

Différents éléments indésirables ont été identifiés dans les plats et les assiettes de la cantine.

Un rappel sera fait à l'équipe de la cantine par la caisse des écoles en collaboration avec l'administration du collège.

La séance est levée à 20h00

Les secrétaires de séance,

Le principal,

Les parents

Albert ZENOU